

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cogne, le 25 août 2015

Le Gran Paradiso Film Festival est en marche en regardant vers l'avenir

Ce sont presque cinq cents personnes qui ont assisté au concert de L'Orage qui a ouvert, hier après-midi à Cogné, le 19^{ème} Gran Paradiso Film Festival. Une forte affluence également en soirée à l'occasion des projections des films : à Cogné, il a été nécessaire d'ouvrir deux salles supplémentaires, en plus du centre des congrès de la Maison de la Grivola, toutes les deux à guichet fermé. Salles pleines aussi à Ceresole Reale, Champorcher, Rhêmes-Saint-Georges et Villeneuve pour un total de 1.774 spectateurs.

La nouveauté de la cérémonie d'inauguration de cette année fut la signature de la Charte des Vallées du Grand-Paradis, un document qui a pour but de sensibiliser parties prenantes, institutions et citoyens sur le rôle fondamental que chaque individu revêt dans la conservation de la biodiversité et de l'environnement.

« Il existe une analogie entre la Charte des Vallées du Grand-Paradis et la Charte de Milan, proposée à l'occasion d'EXPO 2015, avec cependant une différence substantielle : la Charte des Vallées du Grand-Paradis naît du bas comme exemple de citoyenneté active et provient de l'expérience et des bonnes pratiques qui distinguent depuis toujours le territoire du Grand-Paradis. Il s'agit d'un document qui exprime une grande attention et un fort sentiment d'appartenance envers ces vallées de la part de ceux qui y vivent, la fréquentent, l'aiment et la respectent. C'est une initiative innovatrice et qui a du mérite et qui contribue à atteindre les objectifs du Gouvernement. » a commenté Barbara Degani, sous-secrétaire d'État à l'environnement et à la protection du territoire et de la mer.

« La Charte des Vallées du Grand-Paradis fait sien le principe de la participation des citoyens à l'élaboration de stratégies sur la durabilité à long terme et montre de quelle manière les vallées du Grand-Paradis sont un exemple important et un signal de vitalité d'un territoire de montagne pouvant être exporté dans toute l'Europe. » a déclaré Renata Briano, membre du Parlement européen – Comité de l'Environnement.

« La Charte décline et remplit de contenus concrets les principes de la politique environnementale européenne, en donnant un exemple et une bonne pratique en vue des objectifs pour le Développement Durable de l'accord politique atteint récemment dans le cadre des Nations Unies sur l'Agenda 2030. » a souligné Marco Onida, membre de la Commission européenne, qui a modéré le débat lors de la présentation de la Charte.

La Charte est souscrite à titre individuel et est disponible afin d'être consultée et signée sur le site www.carta-grand-paradis.it. Sur la même page se trouve également « L'agenda 2.0 partagé », un espace de débat pour tous ceux qui souhaitent exprimer leurs idées sur des thèmes traités dans la Charte.

Le parcours du Festival continue aujourd'hui aussi avec les événements de *De Rerum Natura*; pour les passionnés de cinéma, rendez-vous à 15h à la Maison de la Grivola avec la session *CortoNatura* et à 21h avec les projections du *Concours International*. Au programme, *Natural World: The Bat Man Of Mexico* de Tom Mustill et *Freedom, La Légende Des Aigles* de Muriel Barra et Jacques-Olivier Travers.

Le Festival est organisé par Fondation Grand Paradis, en collaboration avec Région autonome Vallée d'Aoste – Assessorat du tourisme, des sports, du commerce et des transports ; Projet Giroparchi – PAR FAS Vallée d'Aoste 2007/2013 ; Compagnia di San Paolo ; Fondazione CRT ; Ministère des biens et des activités culturels et du tourisme ; Parc National Grand Paradis et Commune de Cogne ; Federparchi ; Office Régional du Tourisme ; Commune de Ceresole Reale ; Commune de Champorcher ; Commune de Rhêmes-Saint-Georges ; Commune de Villeneuve et Convention des Alpes et Montura.

Info : Luisa Vuillermoz – Directeur artistique Tél. : +39 3404759787 luisa.vuillermoz@grand-paradis.it
Gran Paradiso Film Festival Tél. : +39 0165-75301 info@grand-paradis.it www.gpff.it